

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE VAL-BRILLANT



AVIS PUBLIC RAPPORT FINANCIER 2025

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité de Val-Brillant, que:-

Suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi **1^{er} juin 2026**, à 19h30, à la Cédrière, soit au 38, rue des Cèdres à Val-Brillant, le rapport financier pour l'année fiscale 2025 de la municipalité de Val-Brillant, préparé par les vérificateurs externes de la firme Mallette, sera déposé au conseil municipal.

Donné à Val-Brillant ce vingt-deuxième jour de mai deux mille vingt-six.

Sylvie Gendron

Sylvie Gendron, greffière-trésorière